

Le Plan d'Urbanisme Local (PLU) 2024

LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME LOCAL A ÉTÉ APPROUVÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL. IL EST MAINTENANT EN VIGUEUR.

ELABORE A PARTIR D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les documents supra-communaux

- SCoT (Pays Cévennes Schéma de Cohérence et Territoriale)
 - PLH (Programme Local Habitat)
 - PDU (Plan de Déplacement Urbain)
 - SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
 - PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation)
- Avec les contraintes des nouvelles lois climatiques (loi climat et résilience, ZAN,...)

La concertation

Elle a été définie dans la délibération 2017 mais nous sommes allés bien au-delà.

L'enquête publique

Elle s'est déroulée de 20 novembre au 20 décembre 2023.

LE DOSSIER DU PLU EST COMPOSE

Du rapport de Présentation : état des lieux.

Du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

C'est un engagement fort pour l'avenir de la commune. Il retranscrit notre vision pour le devenir d'Anduze dans les 15 prochaines années).

Des pièces réglementaires

- Zonage : délimite les zones urbaines, agricoles et naturelles
- Règlement : définit les règles de construction dans chaque zone
- Annexes : contraintes, risques et servitudes
- OAP (Opération d'Aménagement Programmé)

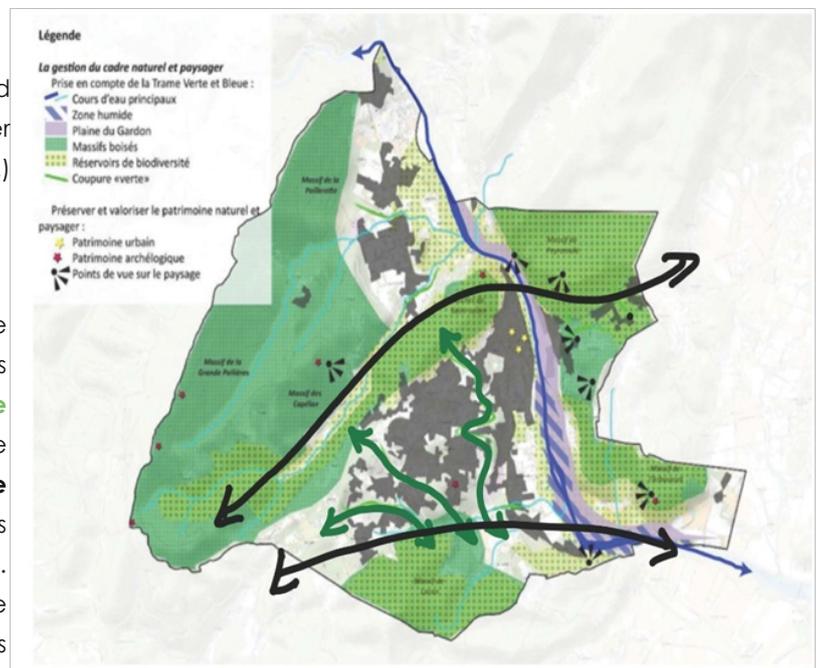
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT NATUREL

Développement durable et ville

Le développement durable de la ville, c'est d'abord de se renouveler sur l'espace déjà urbanisé (quartier de la Gare, Résidence Charles Gide, Maison Bellot....) et favoriser sa végétalisation.

Développement durable et biodiversité

Le renouvellement des ressources naturelles de qualité passe par la préservation des continuités écologiques sur la commune, en respectant **la trame verte** (celle de la végétation), **la trame bleue** (celle de la rivière avec ses ripisylves) et **la trame dite noire** (qui permet à la biodiversité de circuler entre les territoires la nuit en dehors de la pollution lumineuse). Le PLU doit consolider ces corridors et réservoirs de biodiversité car il est un outil de protection des sites naturels et des espaces dédiés aux activités agricoles et forestières.



Ces 3 trames sont les garantes de notre bien vivre-ensemble demain. Elles doivent pénétrer jusqu'au cœur de la ville, pour y apporter la vie et animer les espaces ouverts de rencontre et de repos, aider à la requalification des espaces publics, permettre l'aménagement mesuré des ripisylves d'un Gardon vivant et baignable, enfin, et tracer des circulations douces traversantes des quartiers hauts, nord et sud, jusqu'au Gardon, des quartiers centres jusqu'aux portes de ville.

Les itinéraires de promenade dans nos massifs, en valorisant notre environnement, créent un maillage de circulation et d'activité destiné aux Anduziens. Ces circuits permettront le développement du tourisme vert tout au long de l'année. **Le PLU traduit et arbitre l'équilibre constant entre les activités humaines et la nature.**